



Parc national
des Pyrénées

Activités *aquatiques* & *nautiques*

Bons gestes
& Réglementation



Un patrimoine naturel à préserver



Ressource précieuse, l'eau en montagne est le support d'une **biodiversité exceptionnelle mais fragile**.

Dans un contexte de changement climatique et **d'évolution des usages professionnels et des pratiques de loisirs**, chaque geste compte pour conserver une montagne vivante, parsemée de sources, de zones humides, de cours d'eau et de lacs abritant encore des espèces et des habitats remarquables.



Calotriton des Pyrénées
©Maud Briand



Desman des Pyrénées
©Maud Briand

Dégradation des habitats , **dérangement** de la faune ou **destruction** directe, pollution (crèmes solaires, produits chimiques, déchets...), introduction d'espèces exotiques envahissantes ou propagation de maladies : autant de pressions liées aux activités humaines qui fragilisent l'équilibre de ces milieux.

Le changement climatique accentue encore ces perturbations : hausse de la température de l'eau, modification des débits des cours d'eau, baisse des précipitations et recul des glaciers perturbent ces écosystèmes.

La réglementation en zone cœur du Parc national

Conscient de ces évolutions et de ces enjeux, le Parc national des Pyrénées a engagé un **travail de concertation** avec les représentants des activités de sports et loisirs aquatiques. Ce travail a abouti à une **évolution de la réglementation** en zone cœur du Parc national et sur la Réserve naturelle nationale du Néouvielle.

Ces règles ont pour objectif de **préserver des milieux naturels** particulièrement sensibles et fragiles, ainsi que **la faune, la flore et la ressource en eau**.

Drosera rotundifolia
©Maud Briand



Alyte accoucheur
©Maud Briand



Ces mesures participent aussi à conserver le caractère naturel et la tranquillité des paysages de montagne, tout en assurant la sécurité du public dans des milieux parfois isolés et exigeants.





Dans l'ensemble des lacs

- La navigation, la baignade et les autres activités aquatiques impliquant une immersion partielle ou totale dans l'eau sont interdites.
- La pêche est réglementée.



Dans les cours d'eau

- La randonnée aquatique (aquarando, ruisseling) est interdite.
- La pêche, le canyoning et le canoë-kayak sont réglementés et autorisés uniquement sur certains linéaires de cours d'eau.

Une menace invisible ?

Ces dernières années, **plusieurs maladies affectant la faune** ont été détectées dans les Pyrénées. Ces maladies peuvent provoquer des **mortalités importantes**, notamment chez les amphibiens et avoir des **conséquences durables** sur les populations animales.

Afin d'éviter la **propagation de ces pathogènes**, quelques réflexes essentiels peuvent être adoptés :

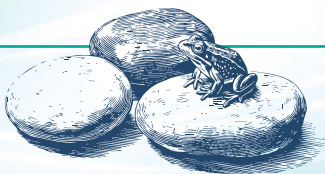
- N'entrez pas en contact avec l'eau si vous avez observé des animaux morts.
- Ne manipulez pas les animaux.
- Signalez la situation aux services du Parc national des Pyrénées.

Les bons gestes à adopter

Les milieux aquatiques abritent une faune et une flore souvent invisibles et menacées comme la **Subulaire aquatique**, le **Calotriton** ou le **Desman des Pyrénées**. De nombreuses **larves aquatiques** vivent également au fond de l'eau, sous les pierres, et constituent la base de la chaîne alimentaire.

Éviter de piétiner le fond du cours d'eau et déplacer les galets et les blocs

Ces interventions **portent atteinte** aux insectes, amphibiens, à la flore et aux habitats de fonds de cours d'eau et contribuent également à la mise en suspension des sédiments.



Ne pas construire de barrages

Ces **petits aménagements modifient les écoulements**, **constituent des obstacles** aux déplacements de certaines espèces (alevins, larves...) et contribuent au réchauffement de l'eau avec le ralentissement du débit.

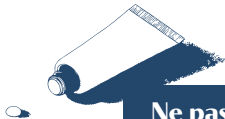
Eviter les zones de berges fragilisées afin de limiter leur érosion

Ce sont des lieux de vie de nombreuses espèces comme le Desman des Pyrénées.

Eviter le piétinement des zones humides et tourbeuses

Ce sont des milieux **rare**s et très **fragiles**.





Ne pas introduire de produits chimiques dans les cours d'eau

Crème solaire, savon, etc., occasionnent des **pollutions**. Les produits anti-moustiques et anti-tiques **impactent directement les insectes** aquatiques.

Ne pas prélever les plantes et animaux aquatiques

Mis à part les poissons pêchés en respectant la réglementation, tout prélèvement ou **toutes perturbations intentionnelles** sont interdits en zone cœur du Parc national.

Ne pas faire sa toilette ni sa vaisselle dans le cours d'eau

On préférera **prélever l'eau** et s'éloigner du cours d'eau pour éviter toute pollution des milieux avec le savon et on privilégiera l'utilisation de **produits naturels à faible impact** sur l'environnement.

Ne pas faire ses besoins dans ou proche de l'eau

On s'éloigne pour **minimiser la pollution** de l'eau, on ramène les papiers hygiéniques pour ne pas les laisser dans la nature.

Pour votre santé

Ne pas boire d'eau en montagne si elle ne provient pas de **sources bien identifiées**. Excréments et cadavres d'animaux à proximité ou dans l'eau peuvent être à l'origine de **contaminations bactériologiques**.

Parc national



des Pyrénées

Parc national des Pyrénées

Villa Fould

2 rue du IV septembre - BP 736

65007 Tarbes cedex

(33) 05 62 54 16 40

contact@pyrenees-parcnational.fr

www.pyrenees-parcnational.fr